

Séance du Conseil Communal n° 2020/1 du 20.01.2020

Présences :

Le bourgmestre Marc LIES

les échevins Diane ADEHM, Georges BECK, Romain JUNCKER

Les conseillers Myriam FEYDER, Carole GOERENS, Anne HUBERTY, Marie-Lyne KELLER, Henri PLEIMLING, Robert LEVEN, Roland TEX, Jean THEIS, Guy WESTER

Excusés : Claude LAMBERTY, Rita VELAZQUEZ

Séance publique

Point 1

Approbation de projets de construction - Voirie rurale – exercice 2020 ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les devis estimatifs élaborés par l'ASTA concernant les travaux de mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2020:

Enrobés (Hesperange "Barken") sur une longueur de 640 m:	100.000 €
Reprofilage + enduisage (Itzig "Honsflott I") sur une longueur de 600 m	70.000 €
Reprofilage " enduisage (Itzig "Honsflott II") sur une longueur de 500 m	58.000 €
Enrobés (Itzig "Etschent") sur une longueur de 60 m	14.000 €
Total	242.000 €

Point 2

Propriétés immobilières :

a) Approbation de contrats de bail ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé un avenant à un contrat de bail portant sur le renouvellement pour une période de 9 mois prenant cours le 1er décembre 2019 ainsi que la modification du loyer pour un logement à Alzingen, 12A, rue de l'Eglise;

b) Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les contrats suivants:

Un avenant à un contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement portant sur le renouvellement pour une période de 12 mois prenant cours le 1er décembre 2019 et sur la modification de l'indemnité d'occupation pour un logement à Hesperange, 1, Montée du Château;

Un avenant à un contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement portant sur le renouvellement pour une période de 12 mois prenant cours le 1er décembre 2019 et sur la modification de l'indemnité d'occupation pour un logement à Hesperange, 9, Montée du Chateau;

Un avenant à un contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement portant sur le relogement d'un locataire d'Alzingen, 12a, rue de l'Eglise, devenu inhabitable dû à des problèmes de moisissures, à Itzig, 2, rue de l'Orphelinat

c) Approbation d'actes ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les actes suivants:

Un acte de vente entre les époux Gérard Sünnen/Désirée Dennemeyer (partie venderesse) et la commune de Hesperange portant sur la vente d'un terrain de 35.30 ares à Hesperange, au lieu-dit "Ind er Altwies). La commune de Hesperange a acquis le prédit terrain dans un but d'utilité publique, à savoir pour la renaturation du cours d'eau Itzigerbaach;

Un acte d'échange entre la commune de Hesperange et Stugalux SA portant sur un échange d'un terrain à Hesperange rue de Hesperange de de 8 centiares, et deux terrains à Alzingen, rue Albert Bousser de 4,66 ares resp. 2,85 ares appartenant à la commune de Hesperange contre deux terrains à Fentange, rue Nicolas Mersch de 3,59 ares resp. de 3,70 ares et un terrain à Hesperange, rue de Hesperange de 66,31 ares appartenant à Stugalux SA. L'acte d'échange est fait dans un but d'utilité publique, à savoir partiellement pour la construction de logements sociaux et partiellement pour la création d'un accès public au parc communal.

Point 4

Approbation d'un parking écologique au lieu-dit « Weischbändchen » à Fentange ;

Dans le souci de préserver le régime hydrologique ainsi qu'une bonne intégration du parking dans le milieu naturel du site, l'Administration Communale de Hesperange a proposé de concevoir le parking selon des critères écologiques.

Le site du parking est délimité vers le nord par le ruisseau Duelemerbaach, vers l'est par un chemin piéton qui rejoint le parc de Hesperange, vers le sud par une aire de jeu et vers l'ouest par le PAP « Duelemerbaach ». L'accès au parking se fera par la rue Nicolas Mersch. Le revêtement des emplacements de stationnement sera en « Rasengittersteine». Le devis pour les études et travaux s'élève à 1.006.200 €
A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé le projet "parking écologique".

Point 5

Approbation de conventions ;

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les conventions suivantes :

Une convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la commune de Hesperange portant sur la réalisation de 15 logements sociaux au lotissement Rothweit II à Alzingen. L'Etat participe à raison de 75 % à la réalisation de ces logements.

Point 6

Approbation de décomptes

Avec huit voix pour et 5 voix contre (Feyder, Pleimling, Goerens, Keller, Tex) les conseillers ont approuvé les décomptes suivants :

Rénovation du centre d'intervention à Itzig	184.779,81 €
Maison relais Hesperange, cantine	1.143.404,42 €
Rénovation piscine Howald	361.653,90 €
Alentours du CIPA Howald	4.186.270,54 €
Réaménagement du cimetière à Fentange	44.439,64 €
Assainissement de la canalisation	1.014.742,60 €
Assainissement du réseau d'eau	1.015.240,06 €
Tranchés au plateau I Howald	1.429.517,25 €
Travaux de transformation dans la mairie	1.134.188,62 €
Remise en état du camping à Alzingen	610.938,67 €
Rénovation de l'école à Hesperange	1.010.119,65 €

Avec huit voix pour et 5 abstentions (Feyder, Pleimling, Goerens, Keller, Tex) les conseillers ont approuvé les décomptes suivants :

Rénovation du Centre Jean-Pierre Thoma	133.776,37 €
Rénovation du hall sportif à Howald	647.241,47 €
Travaux d'assainissement de la mairie	654.386,79 €
Transformation de la maison « Betreit Wunnen »	384.179,84 €

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les décomptes suivants :

Remplacement de la canalisation d'égout dans la rue Rangwee à Howald	207.560,82 €
Aménagement d'un parking provisoire après démolition de l'immeuble 397, rte de Thionville à Hesperange	464.464,52 €

Point 7

Approbation de titres de recette

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les titres de recette suivants:

Recettes diverses	5,72
Décompte projet église Hesperange	6459
Décompte service jeunes et enfants asbl	2721,11
Vente de bois	30.562,84
Décompte exploration du monde	44,35
Ventes de camionnettes et voitures utilitaires	70
Vente d'outillages	- 70
Remise en état du camping Alzingen	10.000
Refacturation de frais de bureau, de port, de téléphone	399,45

Refacturation frais de publication (PAP AXS Scillas)	2559
Vente de livres sur la commune	474
Refacturation de frais de publication	2.075,12

Point 8

Règlement général de la circulation - modifications à durée déterminée

A l'unanimité des voix les conseillers ont approuvé les modifications à durée déterminée suivantes:

Howald, rue des Bruyères

A partir du samedi 21 décembre 2019 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, le trottoir est supprimé à Howald, dans la rue des Bruyères, le long de l'immeuble 60, sur une longueur de 60 mètres.

Fentange, op der Sterz

A partir du jeudi 2 janvier 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020, l'accès est interdit à Fentange à l'intersection principale des rues op der Sterz jusqu'au parking entre la maison 23, op der Sterz et la rue Jean-Pierre Kemmer, excepté cyclistes.

Fentange, rue Pierre Weydert

A partir du jeudi 2 janvier 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020, l'accès est interdit à Fentange, dans la rue Pierre Weydert, à partir de la rue de Bettembourg jusqu'à la maison 1, rue Pierre Weydert, excepté cyclistes.

Howald, avenue Berchem

A partir du lundi 13 janvier 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020, entre 07.00 heures et 17.00 heures, tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Howald dans l'avenue Berchem, entre les immeubles 2-40, des deux côtés, sur toute la longueur, selon l'avancement des travaux, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans le chantier ainsi que la mise en place d'une benne de chantier.

Fentange, rue de Bettembourg

A partir du lundi 27 janvier 2020 jusqu'au 21 février 2020 tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Fentange dans la rue de Bettembourg-Fuertwee, selon les besoins du chantier, en face des maisons 115b-115c, sur 5 emplacements du parking, excepté chargement et déchargement, mise en place d'une benne de chantier ainsi que les véhicules impliqués dans le chantier.

Alzingen, rue de Roeser

A partir du lundi 27 janvier 2020 jusqu'au 7 février 2020 tout stationnement/parcage de véhicules est interdit à Alzingen, dans la rue de Roeser, devant et en face de la maison 20, sur une longueur de 20 mètres, excepté chargement et déchargement, les véhicules impliqués dans le chantier ainsi que la mise en place d'une benne de chantier. Pendant la même période et uniquement selon les besoins du chantier, la circulation est réglée par des signaux colorés lumineux entre 9h00 et 16h00 à Alzingen, dans la rue de Roeser, entre les maisons 14 et 27.

Point 9

Commission consultative communale d'intégration – remplacements de membres

Suite à la démission de deux membres de la Commission consultative communale d'intégration, les conseillers ont, à l'unanimité des voix, approuvé les candidatures de Jan Dobrzensky et de Jose Bryan Zarzuela pour remplacer les membres démissionnaires.

Point 10

Approbation de subventions extraordinaires

A l'unanimité des voix les conseillers ont accordé une subvention de 250 € à l'association "SOS Radicalisation asbl"

Point 11

Questions émanant des conseillers

Marie-Lyne Keller

Marie-Lyne Keller veut savoir pourquoi il n'y a aucune place de stationnement pour personnes handicapées devant l'école de Hesperange. Étant donné que la seule place de stationnement pour personnes handicapées à proximité de l'école, à savoir près du restaurant "Um Lomperang", est quasiment en permanence occupée par des personnes non autorisées. Elle demande en outre d'effectuer un contrôle régulier afin que les personnes y ayant droit puissent réellement en profiter et de réserver au moins une place de parking aux personnes handicapées dans l'enceinte de l'école.

Georges Beck

Malheureusement il y a toujours des personnes non respectueuses des règlements qui occupent des places réservées aux personnes handicapées. Dans le futur, des contrôles plus fréquents seront effectués, surtout aux heures de pointe. 55 avertissements taxés ont été dressés en 2019 au même endroit.